NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE DE CHAMONIX

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.
Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune de Chamonix. Elle sera, comme le budget primitif 2023, disponible sur le site internet de la commune.

Sommaire

INTRODUCTION 2

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS PRIMITIFS 3

BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 4

- BUDGET 2023 – ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 4
- BUDGET 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT 6
- BUDGET 2023 – SECTION D'INVESTISSEMENT 10
- BUDGET 2023 – ENCOURS DE LA DETTE 13

BUDGETS ANNEXES 13

- BUDGET 2023 – RÉGIE CHAMONIX PARC AUTO 13
- BUDGET 2023 – RESTAURATION MUNICIPALE 14
- BUDGET 2023 – REMONTÉES MÉCANIQUES 15

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2023, la Commune de Chamonix dispose de 4 budgets :

Budget Général, Budget Régie Chamonix Parc Auto (ex Budget SPIC Parking), Budget Restauration Municipale, Budget Remontées Mécaniques de Fond de Vallée

Les budgets 2023 sont votés le 24 janvier 2023 en Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat en mairie de Chamonix aux heures d'ouverture des bureaux. Ces budgets sont réalisés sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 13 décembre 2022.

Ils ont été établis en fonction des principes suivants :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition votés par la commune et une prévision d'augmentation des bases de 6%,
- Augmentation des produits indirects en fonction du niveau d'activité prévisionnel avec une prudence sur l'immobilier,
- Baisse de la DGF de l'ordre de 6%, par rapport à la notification 2022,
- Hausse importante des dépenses énergétiques,
- Augmentation de la masse salariale de 1 million d'euros (+7%),
- Stabilité du FPIC par rapport à la notification de 2022,
- Maitrise des autres charges de fonctionnement avec une augmentation de 2,5%,
- Une augmentation de l'ordre de 2,5% des participations financières aux associations.

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS PRIMITIFS

Présentation consolidée du Budget Général et des Budgets Annexes :

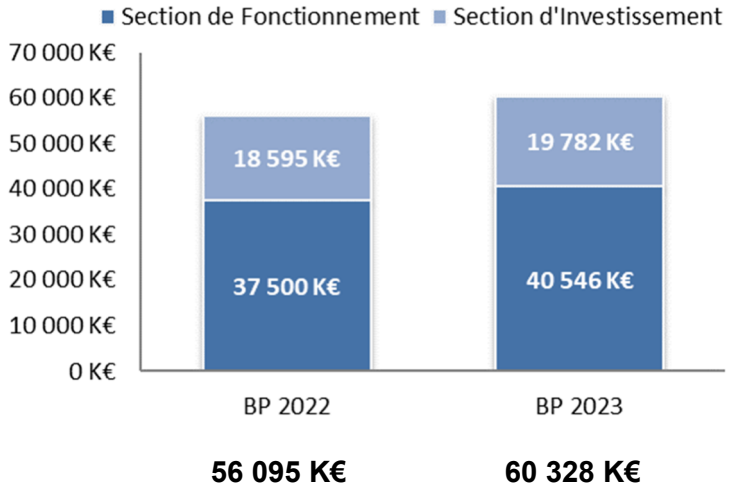

Ventilation par budget des sections :

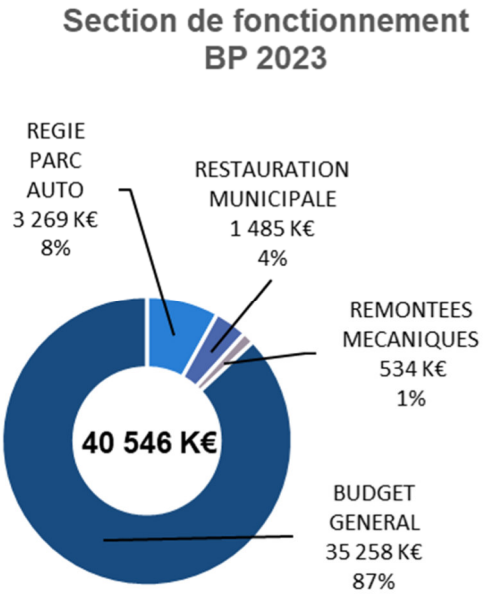

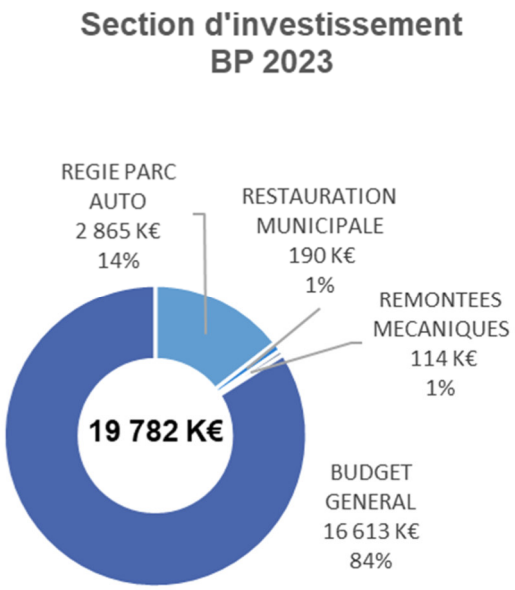

BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

BUDGET 2023 - ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES

Le budget prévisionnel 2023 est marqué par deux changements qui viennent impacter l'évolution des grandes masses budgétaires :

- **La transformation du budget annexe SPIC Parking en régie avec autonomie Financière et sans personnalité morale.** Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022, le statut juridique du Budget annexe « SPIC Parkings » a été modifié. Désormais, c'est une régie à autonomie financière et sans personnalité morale qui s'est substituée au Budget annexe ; dénommée « Régie Chamonix Parc Auto ». Le budget annexe Régie Chamonix Parc Auto doit porter les charges de personnel liée à son activité. Jusqu'en 2022, le budget général portait l'ensemble des charges de personnel pour un montant de 500 000 € (2022). Le budget général demandait ensuite le remboursement des charges au budget annexe. A partir de 2023, les charges de personnel et le remboursement ne sont plus pris en charge par le budget général ce qui vient diminuer le montant des charges de personnels ainsi que les recettes perçues.
- **La facturation des repas livrés aux services communaux par le budget annexe Restauration Municipale au budget général.** Chaque année lors du vote du Budget Primitif, une subvention d'équilibre est votée sur le Budget Général pour être versée au Budget annexe de la Restauration Municipale, afin d'en assurer l'équilibre et que cette prise en charge du déficit du budget constitue une action sociale de la Commune. A compter de 2023, le service de la Restauration Municipale facture les repas livrés aux différents services communaux, générant ainsi une recette supplémentaire. La subvention d'équilibre est donc réduite par rapport à celle de l'exercice précédent. Il s'agit pour le budget général d'une dépense de prestations de services pour un montant de 455 000 €. En contrepartie, la Commune de Chamonix perçoit une recette des familles d'un montant de 382 000 €. La subvention d'équilibre versée au budget annexe Restauration Municipale sera de 195 100 € en 2023 (343 000 € en 2022).

FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)			
RECETTES	*BP 2022*	*BP 2023*	*% Aug. de BP à BP*
Impôts Fiscalité dont Rôles supplémentaires	15 310	16 570	8,23%
Ratio	46.40%	47.37%	
Dotation globale de fonctionnent de l'Etat	2 250	2 100	-6,67%
Ratio	6.82%	6.00%	
Etat compensations	910	960	5,49%
Ratio	2.76%	2.74%	
Impôts Indirects (redevances remontées mécaniques, Casino, droits de mutation…)	5 562	6 572	18,16%
Ratio	16.86%	18.79%	
Autres dotations & Subvention (dont CAF, FCTVA…)	1 455	1 506	3,51%
Ratio	4.41%	4.31%	
Produits des services	4 698	4 482	-4,60%
Ratio	14.24%	12.81%	
Autres produits (*revenu des immeubles, locations, redevances fermiers…)*	2 037	2 267	11,29%
Ratio	6.17%	6.48%	
Atténuation des charges (dont assurance du personnel)	330	280	-15,15%
Ratio	1.00%	0.80%	
Participation Budget OM (construction CT)	200	0	
Ratio	0.61%	0.61%	
Travaux en Régie	245	245	0,00%
Ratio	0.74%	0.74%	
Total RECETTES DE GESTION COURANTE (dont Tvx en régie & participation OM)	**32 997**	**34 982**	6,02%
DEPENSES	*BP 2022*	*BP 2023*	*% Aug. de BP à BP*
Charges de personnel	13 664	14 206	3,97%
Ratio	50.09%	49.18%	
Charges à caractère général	7 592	8 990	18,41%
Ratio	27.83%	31.12%	
FPIC Fonds de Péréquation	*1 100*	*1 100*	0,00%
Ratio	4.03%	3.81%	
Attributions de compensation	*1 998*	*1 700*	-14,91%
Ratio	7.32%	5.89%	
Subventions aux associations	1 255	1 290	2,79%
Ratio	4.60%	4.47%	
Autres charges de gestion courante (assemblée local, SDIS, créances irrécouvrables, CCAS…)	967	1031	6,62%
Ratio	3.54%	3.57%	
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	463	385	-16,85%
Ratio	1.70%	1.33%	
Charges diverses	20	20	
Ratio	0.07%	0.07%	
Virement à la section d'investissement participation OM	200	0	
Ratio	0.73%	0.00%	
Dépenses imprévues	20	163	
Ratio	0.07%	0.56%	
Total DEPENSES DE GESTION COURANTE (dont dépenses imprévues, virement participation OM)	27 279	28 885	5,89%
EPARGNE DE GESTION	**5 718**	**6 097**	6,63%
Intérêts de la dette	930	870	-6,45%
Ratio	3.30%	3.01%	
Solde produits financiers (Fond de soutien, Remb. Intérêts par CCVCMB)) /charges financièr	217	219	0,92%
Solde produits/charges exceptionnelles	-3	-67	
EPARGNE BRUTE	**5 002**	**5 379**	7,54%
INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)			
Remboursement capital de la dette	4 602	4 840	7,52%
EPARGNE DISPONIBLE	**400**	**539**	34,75%

BUDGET 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

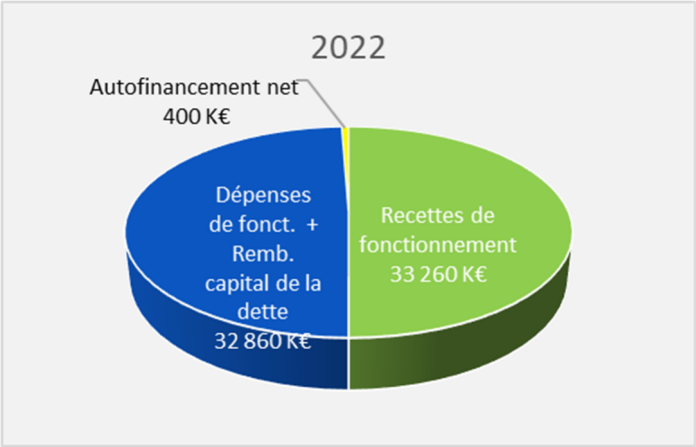

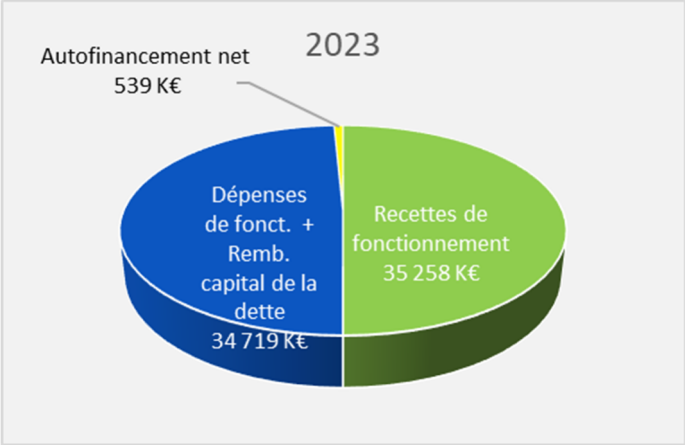

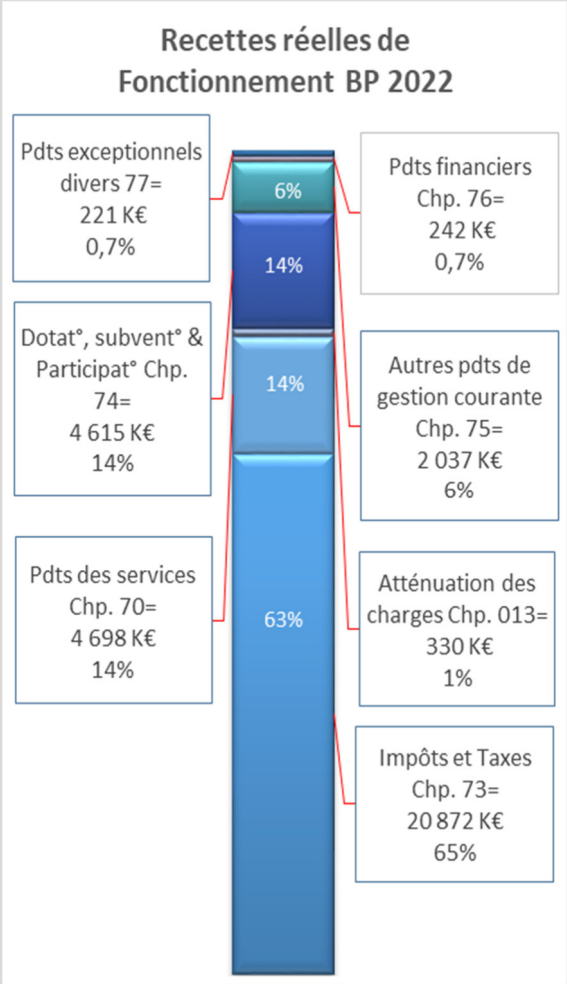

Chapitre 70 Produits des services : Ce chapitre recense les produits des services. Sont comptabilisés les ventes et prestations *(recettes d'animation culturelle, les coupes de bois, prestation crèches, périscolaire et salle de convivialité, imprimerie municipale, salles communales dont EMC2, les secours sur pistes…)*, les redevances d'occupation du domaine public, Les remboursements de charges et de personnel mis à disposition *(à la CCVCMB, aux Budgets annexes, aux autres communes ou organismes…)*

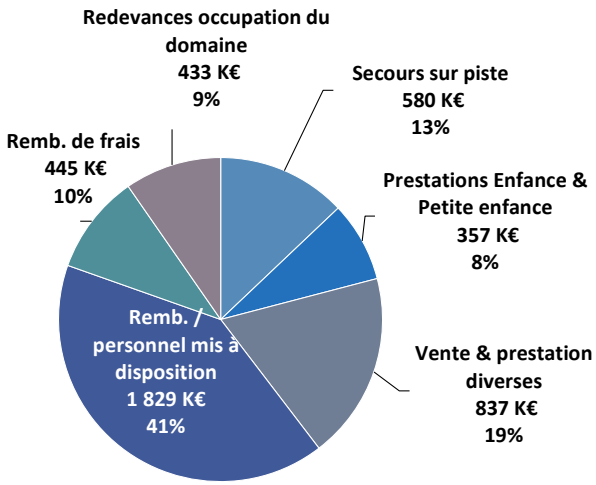

Chapitre 73 Impôts et taxes : Ce chapitre est composé du produit de la fiscalité directe et des impôts indirects. Le produit de la fiscalité directe (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières, et les Rôles supplémentaires) constitue la principale ressource courante directement maitrisable par la Commune.

L'évolution des recettes fiscales dépend donc de deux effets simultanés :

- **Les taux d'imposition qui sont stables depuis sept ans.**

- L'évolution des bases générée par la croissance des valeurs locatives liée à la construction de nouveaux logements et l'arrivée de nouveaux contribuables d'une part et la revalorisation des bases par l'Etat fixées pour 2023 d'autre part.

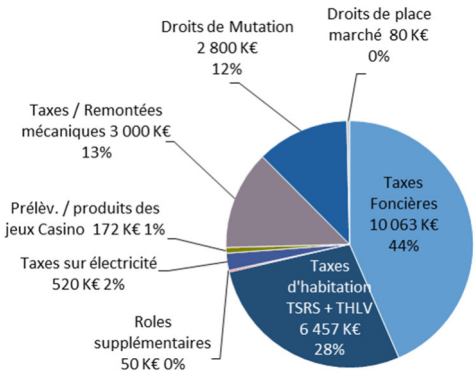

Par ailleurs le programme de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuit jusqu'en 2023, compensée par le transfert de la taxe foncière départementale. En revanche la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants est toujours perçue par les communes. La Commune retrouve son pouvoir de taux à compter de 2023 sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations :

Ce chapitre est constitué des recettes provenant des dotations de l'Etat d'une part et des participations (subvention de fonctionnement) des partenaires de la collectivité d'autre part (CAF, Département, Autres organismes…)

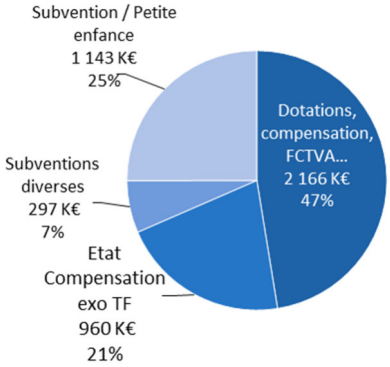

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, la prévision est portée à hauteur de 2 100 K€ en 2023 pour une réalisation en 2022 de 2 150 K€.

Les subventions de fonctionnement sont estimées à 1 440 K€ contre une réalisation de 1 117 K€ en 2022.

Suite à l'abattement de 50% des valeurs locatives de taxes foncières des établissements industriels en 2021 décidé par l'Etat, une compensation est versée aux collectivités sur ce chapitre et représente un montant estimé à 960 K€ pour 2023 (réalisations 2022 : 965 K€).

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre enregistre principalement des revenus des immeubles (loyers /logements communaux et bâtiments divers…).

Chapitre 77 Produits exceptionnels :

Ce chapitre regroupe les remboursements des assurances en cas de sinistres et les opérations de régularisation comptables.

Chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre sections :

Ce chapitre enregistre les travaux en régie. Le montant prévu est de 245 K€. Cela correspond aux frais de personnel et aux achats de fournitures pour les opérations d'investissement réalisées par les services communaux ou mutualisés.

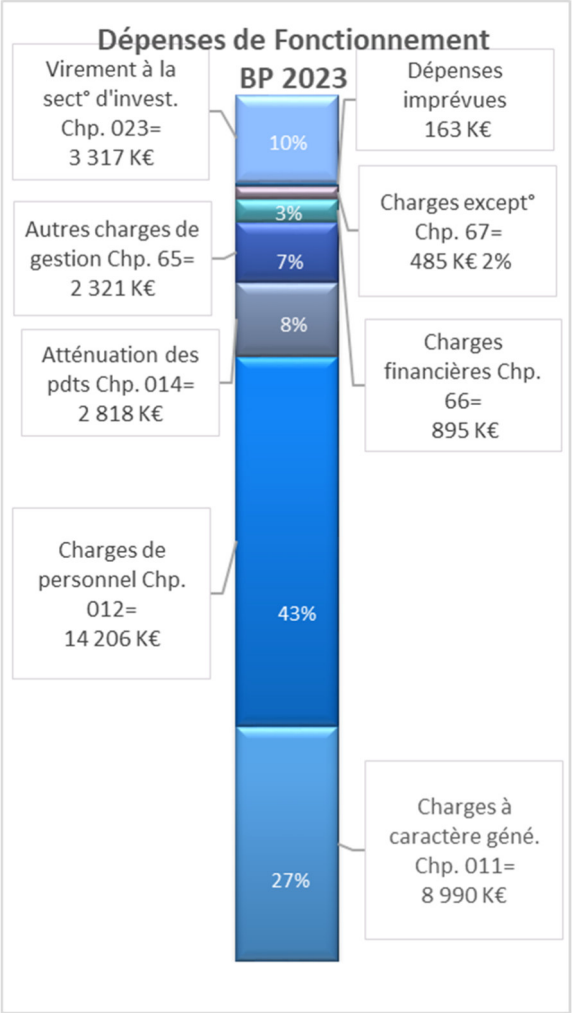

Chapitre 011 Dépenses à caractère général :

Les crédits alloués au fonctionnement des services ont été maitrisés à périmètre constant.

L'année 2023 est marquée comme une partie de l'année 2022 par une augmentation importante des fluides et des matières premières.

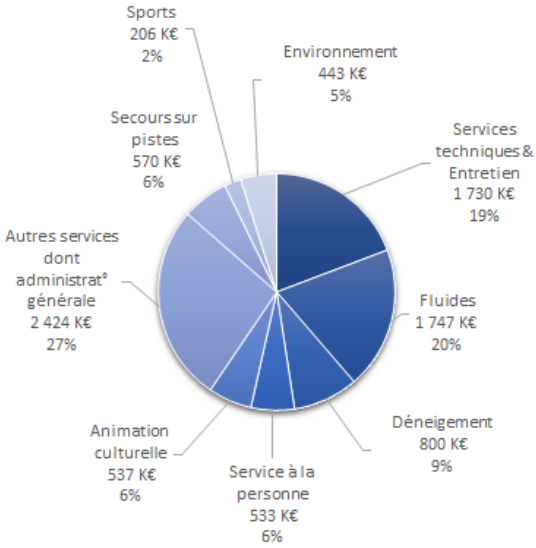

Chapitre 012 Charges de personnel :

Sur ce poste la collectivité présente une inscription budgétaire en prenant en compte la revalorisation du point d'indice de 3.5% sur une année complète, le glissement vieillesse technicité des agents ainsi que la création de 3 postes.

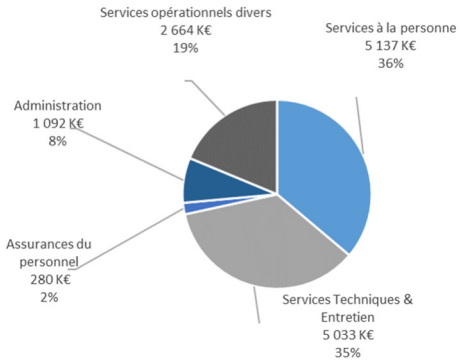

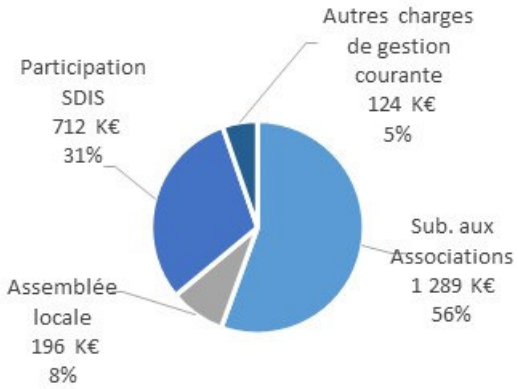

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ce poste intègre les subventions aux associations à hauteur de 1 289 K€, les indemnités et frais des élus, les participations au SDIS, au CCAS …

Chapitre 014 Atténuations de produits :

- Le **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (FPIC) est estimé à 1 100 K€ pour 2023.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds de Péréquation FPIC	303 K€	498 K€	699 K€	1 036 K€	1 157 K€	1 106 K€	1 056 K€	1 070 K€	1 076 K€	1 040 K€

Prélèvement prévisionnel 2023
1 100 K€

- **Attributions de compensation :**

Ce poste intègre :

- le montant de l'AC relatif à la CLET est reconduit pour 2023 soit 557 K€
- le coût des services communs intercommunaux utilisés par la Commune soit 1 371 K€ pour 2021 et une prévision de 1 141 K€ pour 2023.

Chapitre 66 Intérêts de la dette :

Inscriptions prévisionnelles sur ce chapitre 895 K€ en 2023 (dont 870 K€ d'intérêts d'emprunts) contre 950 K€ réalisé sur 2022.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles :

Ce chapitre constate entre autres les subventions d'équilibre aux budgets Restauration Municipale 195 K€ et Remontées Mécaniques de fond de vallée pour un montant de 190 K€.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement et 042 Opération d'ordre :

Le virement prévisionnel à la section d'investissement s'élève à 3 317 000 €.

Le montant des dotations (amortissements des immobilisations et charges financières) se monte à 2 062 K€.

Ces crédits couvrent la totalité du remboursement en capital des emprunts et assurent un autofinancement net à hauteur de 539 K€ pour financer une partie des investissements.

BUDGET 2023 – SECTION D'INVESTISSEMENT

GENERALITE

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à **16 613 K€** et se répartit ainsi qu'il suit :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	1 295 000,00	1 520 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	7 100 000,00	6 501 000,00
Total des recettes d'équipement		8 395 000,00	8 021 500,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 100 000,00	1 960 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés		
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	20 000,00
26	TITRES ET VALEURS		
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	263 000,00	193 000,00
24	PRODUITS DES CESSIONS	0,00	920 000,00
Total des recettes financières		2 383 000,00	3 093 000,00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 778 000,00	11 114 500,00
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 230 000,00	3 317 000,00
40	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 972 000,00	2 062 000,00
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	120 000,00	120 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 322 000,00	5 499 000,00
TOTAL		16 100 000,00	16 613 500,00

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements (11 633 K€) comprennent :

- L'autofinancement net 539 K€
- Les recettes propres (dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA, amendes de Police…) soit 1 960 K€
- Les subventions d'investissement liées aux travaux prévus s'élèvent à 1 520 K€
- Un emprunt d'équilibre de 6 501 K€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à **16 613 K€** et se répartit ainsi :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES Total des opérations d'équipements	196 000,00 10 699 000,00	178 000,00 11 210 500,00
Total des dépenses d'équipement		10 895 000,00	11 388 500,00
13 16 26 20	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES TITRES ET VALEURS DEPENSES IMPREVUES	4 840 000,00	4 860 000,00
Total des dépenses financières		4 840 000,00	4 860 000,00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		15 735 000,00	16 248 500,00
40 41	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	245 000,00 120 000,00	245 000,00 120 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		365 000,00	365 000,00

TOTAL	16 100 000,00	16 613 500,00

Le montant des dépenses de la section d'investissement se compose notamment du remboursement des emprunts en capital (4 840 K€) et des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement, dépenses imprévues, Travaux en Régie, pour un montant de 11 633 K€).

DEPENSES D'EQUIPEMENT : Poursuite d'un haut niveau d'investissement

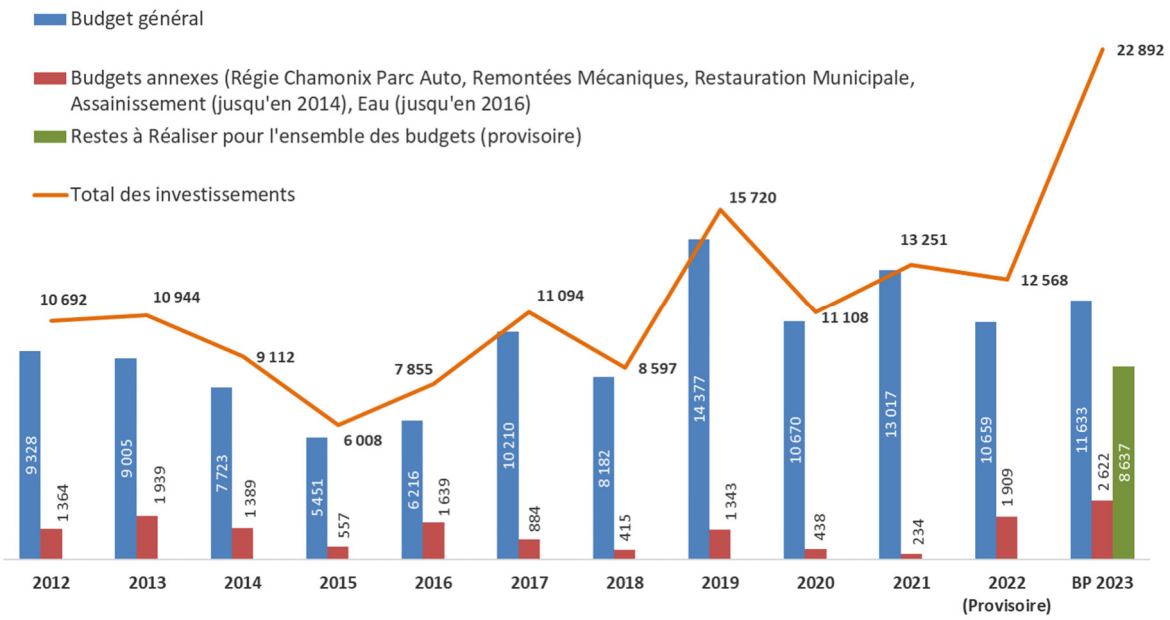

BP 2022 Ventilation de l'investissement du Budget Général : 11 633 K€

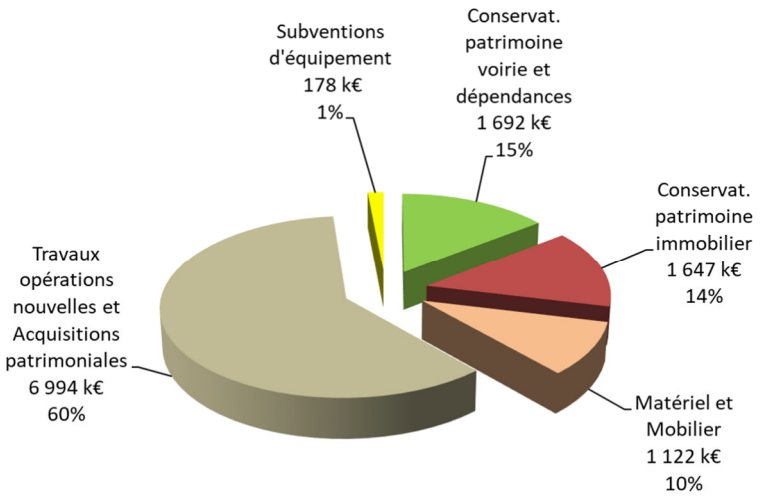

BP 2023 Ventilation des Opérations Nouvelles : 6 994 K€

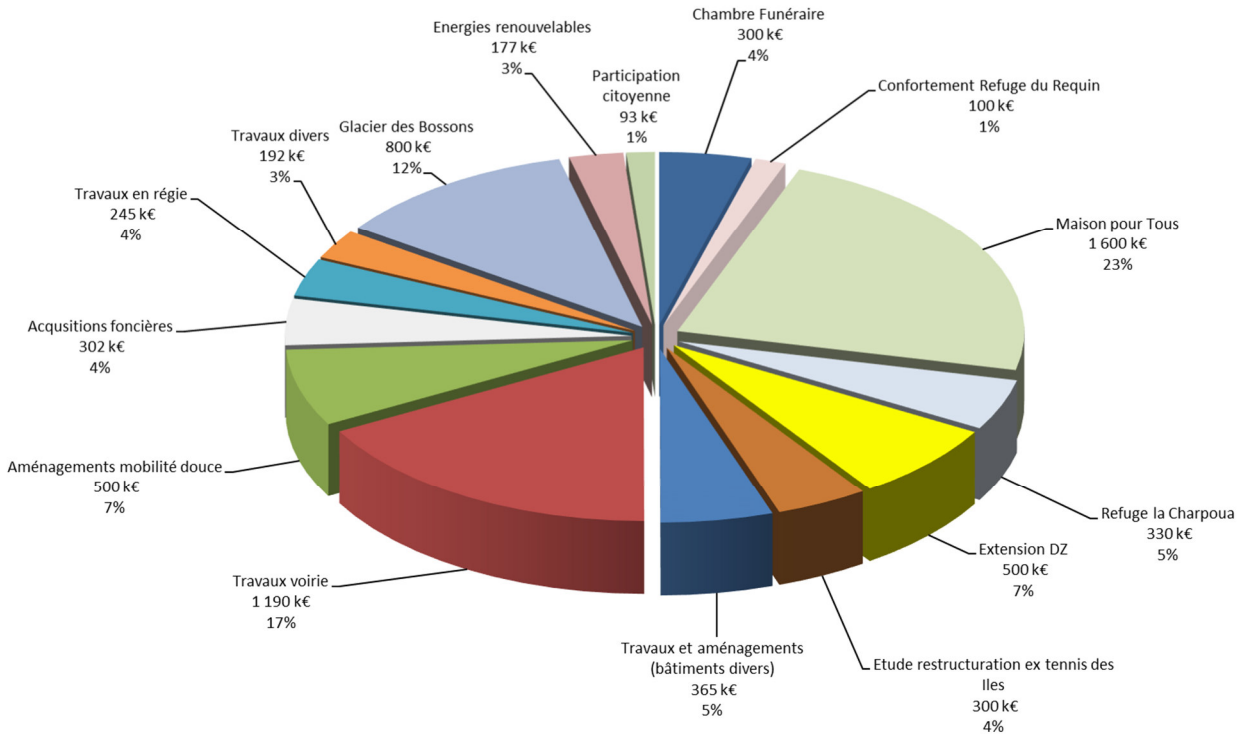

BUDGET 2023 – ENCOURS DE LA DETTE

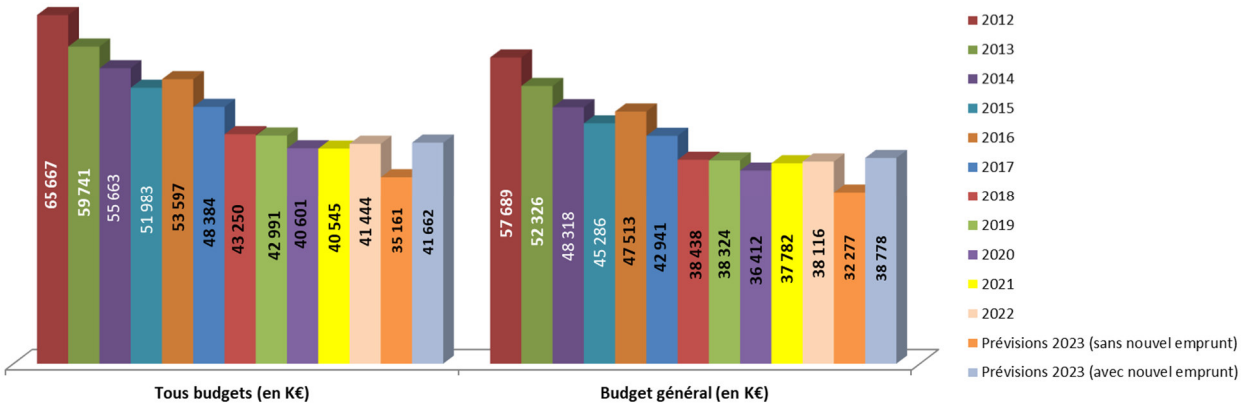

En 2016, l'augmentation est liée à l'opération de gestion de dette (la sortie des emprunts structurés SFIL et Caisse d'Epargne et le compactage des huit prêts de la Caisse d'Epargne) par le refinancement sur la durée résiduelle des prêts d'une fraction des indemnités dues au titre des contrats quittés à hauteur de 5 045 K€.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET 2023 – REGIE CHAMONIX PARC AUTO (EX SPIC PARKINGS)

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022, le statut juridique du Budget annexe « SPIC Parkings » a été modifié. Désormais, c'est une régie à autonomie financière et sans personnalité morale qui s'est substituée au Budget annexe ; dénommée « Régie Chamonix Parc Auto ».

La Régie continue d'assurer la gestion du service public industriel et commercial des parcs et aires de stationnement payants, en ouvrage et/ou en enclos de la Commune de Chamonix Mont-Blanc.

Le budget REGIE CHAMONIX PARC AUTO comprend l'ensemble des activités liées aux parkings couverts (ENTREVES, ST MICHEL, MONT-BLANC) et en enclos (GREPON, OUTA, GARE, ALLOBROGES, MEDIATHEQUE, FOND DES GIRES, CORZOLET, COURMAYEUR, LIONEL TERRAY, POILU).

➢ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'élève à 3 269 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 1 300 K€.

➢ Section d'investissement :

La section d'investissement s'élève à 2 865 K€ et comprend 360 K€ de remboursement de la dette en capital et 2 430 K€ de dépenses d'équipement.

Un emprunt est inscrit à hauteur de 1 010 K€ pour financer une partie de l'investissement.

(Lors de l'adoption du compte administratif, l'affectation du résultat de l'exercice 2022 va permettre de supprimer l'inscription de l'emprunt prévue au budget).

Un virement de la section de fonctionnement est prévu à hauteur de 1 300 K€.

Détail des opérations d'équipement :

	OPERATIONS	PROPOSITIONS DU MAIRE
4001	Parking du GREPON (centre Ville)	250 000,00 €
	Travaux aménagement (enrobé et marquage)	250 000,00 €
4002	Parking du MONT-BLANC	49 000,00 €
	Etude avant travaux étanchéité + peinture	10 000,00 €
	Panneaux signalisation	5 000,00 €
	Borne de recharge electrique	14 000,00 €
	Cloisonnement coupe feu	20 000,00 €
4003	Parking SAINT MICHEL	80 000,00 €
	Transformation Bureau accueil St Michel pole exploitation	50 000,00 €
	Panneaux communication et signalétique	30 000,00 €
4004	Parking d'ENTREVES	39 000,00 €
	Reprise sol et peinture	5 000,00 €
	Borne de recharge electrique	14 000,00 €
	Cloisonnement coupe feu	20 000,00 €
4006	TOUS PARKING	81 000,00 €
	Véhicule de service éléctrique	20 000,00 €
	Electroportatif	3 000,00 €
	Outillage et materiel technique	3 000,00 €
	Mobilier de bureau nouveaux arrivants + matériel informatique	5 000,00 €
	Grosses réparations	50 000,00 €
4008	Parking ALLOBROGES	11 000,00 €
	Echange bornes E/S (Pose et MES)	5 000,00 €
	Abri caisse	4 000,00 €
	Reprise dalle devant caisse	2 000,00 €
4009	Parking MEDIATHEQUE	5 000,00 €
	Echange bornes E/S (Pose et MES)	5 000,00 €
4012	Parking du Fond Des Gires	35 000,00 €
	Echange matériel de péage	35 000,00 €
4013	Parking du CORZOLET	130 000,00 €
	Echange matériel de péage	35 000,00 €
	Refection couche enrobé parking	85 000,00 €
	Marquage	3 000,00 €
	barrières séparation	7 000,00 €
4019	Parking du TOUR	1 520 000,00 €
	Aménagement Parking rive droite	1 500 000,00 €
	Complément aménagement rive gauche(GTC +Video parking)	20 000,00 €
4020	Opération Nouvelle	230 000,00 €
		230 000,00 €
	TOTAL	2 430 000,00 €

BUDGET 2023 – RESTAURATION MUNICIPALE

Ce budget retrace les dépenses et recettes de la cuisine centrale. Ses activités regroupent principalement la confection des repas pour : la restauration scolaire de la vallée, les haltes garderies, les centres de loisirs, le portage de repas à domicile, la salle de convivialité Marie Paradis…

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 1 485 K€.
Ce budget est équilibré par une subvention du Budget Général prévue à hauteur de 195 K€

Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 190 K€ et comprend 35 K€ de remboursement de la dette en capital et 134 K€ de dépenses d'équipement.
Les dépenses d'équipement sont financées sans recours à l'emprunt.
Les recettes sont constituées des amortissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	PROPOSITIONS DES SERVICES
Frais d'insertion	2 000,00 €
Matériels - Mobiliers	32 500,00 €
Constructions	100 000,00 €
T O T A L	**134 500,00 €**

BUDGET 2023 – REMONTEES MECANIQUES DE FOND DE VALLEE

Ce budget retrace les opérations concernant la gestion du domaine des Chosalets à Argentière (téléskis) et du domaine du Mont aux Bossons (télésiège). Les deux exploitations font l'objet d'un marché.

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 535 K€.
Ce budget est équilibré par une subvention du Budget Général prévue à hauteur de 11 K€

Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 114 K€ et comprend 56 K€ de remboursement de la dette en capital et 58 K€ de dépenses d'équipement.
Les dépenses d'équipement sont financées sans recours à l'emprunt.
Les amortissements des immobilisations constituent les recettes d'investissement.

L'investissement 2023 concerne des études et des travaux pour le télésiège du Mont et des travaux sur les téléskis des Chosalets.